



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

Absent.es excusé.es : Monsieur MOISDON Gabin

Absent.es : Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 16

Votants : 24

ACQUISITION DE PARCELLE AUPRES DE MADAME EMILIE LEMETAYER

Délibération n°2024_29_08_12

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Bureau municipal du 26 août 2024,

Dans le cadre du projet d'implantation d'une future déchetterie intercommunautaire sur la commune de Moréac, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée XL 66 d'une contenance 2 ha 15 a 38 ca, appartenant à Madame Emilie LEMETAYER au prix de 5 €/m², pour faciliter l'installation de l'équipement. A l'échéance de l'engagement du projet de déchetterie, cette parcelle sera rétrocédée à l'intercommunalité Centre Morbihan Communauté.

M. Le Maire propose le principe de vote au scrutin secret, ce que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Après appel au vote du Conseil municipal, s'expriment 15 voix POUR et 9 voix CONTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **ADOpte** le principe de vote au scrutin secret pour l'acquisition de la parcelle XL 66 à Madame Emilie LEMETAYER ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle XL 66 auprès de Madame Emilie LEMETAYER d'une contenance 2 ha 15 a 38 ca au prix de 5 €/m² ;
- **DIT** que tout frais afférent à la mutation (bornage, acte notarié...) est à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de transfert de propriété chez le notaire désigné et tout document nécessaire à cet effet.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire
Pascal ROSELIER

